



# La recherche dans l'accord de Paris

→ par Marc Delepouve,  
secrétaire national,  
secteur International

La recherche est l'objet de l'article 10 de l'accord de Paris. Cependant, aucun outil (ni juridique, ni financier, ni aucun plan ou programme) n'est prévu pour passer des paroles aux actes.

**A** lors que de nombreux travaux scientifiques alertent sur l'hypothèse – dès le <sup>xx</sup>e siècle – d'un emballement du changement climatique aux conséquences dramatiques pour l'humanité, une démarche de coopération internationale (sous pilotage public) permettrait d'accélérer considérablement les découvertes, mises au point et diffusions de technologies indispensables à la transition écologique et sociale ; sans pour autant rétrécir le spectre des missions de la recherche publique. Ainsi, par exemple, la photosynthèse artificielle orientée vers la production d'électricité et/ou de molécules d'hydrogène (H<sub>2</sub>), peu coûteuse et peu polluante, nécessite un programme international de grande échelle, fondé sur les principes de coopération et de répartition des tâches ; un programme qui, au-delà de son objectif premier, collecterait tous les question-

nements, favorisait les émergences et la sérendipité, et finalement nourrirait le développement de l'ensemble de la recherche. Aucun programme de cette nature n'est présent dans l'accord de Paris. En outre, celui-ci ne met pas en question le niveau de libre-échange marchand inédit (biens, services, capitaux) qui a pour conséquence la soumission de la recherche, y compris une large part de sa composante publique, aux objectifs de compétitivité internationale des territoires et à la puissance des entreprises transnationales. À l'échelle internationale, la recherche présente de nos jours un potentiel colossal. Mais son mode d'organisation ou plus exactement de désorganisation interna-

tionale, la substitution des principes d'émulation et de coopération par le dogme de la concurrence, la substitution des finalités porteuses de sens pour les chercheurs par la quête de financement, l'intervention des entreprises transnationales dans la vie de la recherche publique... constituent autant d'entraves au développement de la recherche et de dévoiements de celle-ci. Finalement, de nombreux travaux de recherche participent à une fuite en avant aveugle et dévastatrice, au lieu de contribuer à une indispensable mutation des sociétés et des activités humaines prenant pleinement en compte le long terme et la fragilité de l'humanité face à son environnement perturbé par sa propre puissance. ●

▼  
**De nombreux  
travaux de recherche  
participent à une fuite  
en avant aveugle et  
dévastatrice...**  
▲